



Syndicat Mixte du Pays Sancerre Sologne

Constitution et composition

Le Syndicat Mixte du Pays Sancerre Sologne *créé en 1996* est composé de *soixante deux communes du cher Nord et du Conseil Général du Cher*. Son siège social est situé au 7 rue de la gare à Vailly-sur-Sauldre.

Il limite les trois départements du Loiret, de la Nièvre et du Loir et Cher et s'étend sur cinq régions naturelles : la Sologne, le Pays Fort, le Sancerrois, le Val de Loire, la Champagne Berrichonne.

Le Comité Syndical est composé de 71 membres : 62 délégués communaux et 9 Conseillers Généraux.

Le Bureau est constitué de 15 membres élus par le Comité Syndical (un Président, 4 vice-Présidents, 10 membres). Il se réunit tous les deux mois voire tous les mois si nécessaire. Il assume les pouvoirs d'administration et de gestion du Syndicat qui lui sont délégués par le Comité Syndical.

Pour Méry-ès-Bois les délégués communaux sont Gilbert Etiève et Frédéric Bouteille (suppléant).

La présidente *actuelle* est **Laurence Renier, conseillère régionale et 1ère adjointe au maire d'Aubigny sur Nère.**

Le 3e Contrat Régional de Pays 2010-2013 avec le Conseil Régional du Centre a été signé en 2010.

Objectifs

Le Syndicat Mixte du Pays Sancerre Sologne est chargé d'élaborer et de mettre en œuvre une politique partenariale de développement et d'aménagement du territoire sur son espace géographique.

Sa charte de développement

Elaborée en 1998 et actualisée en 2003, la Charte de Développement exprime la stratégie de développement du territoire. Elle est fondée sur un diagnostic, une vision prospective et des orientations stratégiques.

Elle comprend trois objectifs majeurs déclinés en 13 axes opérationnels :

- Favoriser le maintien ou le développement d'une population active sur le territoire du Pays
- Préserver et valoriser les ressources naturelles du territoire, l'environnement et le cadre de vie
- Encourager les solidarités et moderniser l'espace de vie que constitue le Pays

Ses principales actions actuels

- Début de l'animation des sites Natura 2000 "Coteaux Calcaires du Sancerrois" et "Massifs forestiers et rivières du Pays Fort"
- Lancement de l'élaboration d'un Agenda 21 local
- Création de la compétence optionnelle hydraulique "bassin versant supérieur de la Sauldre et de ses affluents"
- Etude préalable à une Opération Collective de Modernisation de l'Artisanat, du Commerce et des Services
- Etude pré-opérationnelle à une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat
- 5e édition du Guide d'Accueil Touristique du Pays Sancerre Sologne
- Edition du livre « Sancerre Sologne : le Grand Festin »
- Pôle d'Excellence Rurale « Structuration de la filière bois des Pays de Vierzon et Sancerre Sologne